LIRE ET INSTRUIRE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Association loi 1901 - Siret 33208893900043
16 rue du Champs Lagarde, 78 000 Versailles
www.sipar.org - sipar.france@sipar.org

40ème Assemblée Générale

Jeudi 9 juin à 18h au Centre 8



ECA Nexia

11 rue Roger Bacon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 47 66 20 15

www.eca.nexia.fr

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

ECA Nexia

11 rue Roger Bacon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 47 66 20 15

www.eca.nexia.fr

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'association SIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

ECA Nexia

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant :

- la reprise de la comptabilité Cambodge ;
- les évènements antérieurs et postérieurs à la clôture s'agissant de l'impact du COVID-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 mai 2022

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Claude CORNUOT

ECA Nexia

11 rue Roger Bacon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 47 66 20 15

www.eca.nexia.fr

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

ECA Nexia

11 rue Roger Bacon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 47 66 20 15

www.eca.nexia.fr

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'association SIPAR,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

ECA Nexia

11 rue Roger Bacon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 47 66 20 15

www.eca.nexia.fr

Contrat de mission rémunéré

Dans le cadre du contrat financé entièrement par la Banque Mondiale (SIPAR y est engagé comme consultant expert), Herve de Langue et Jacqueline Kergueno, membres de votre Conseil d'administration, ont été nommément désignés par la Banque Mondiale pour des missions :

Contract Concultant (en date du 1er mars 2021) :

- personne concernée : Hervé de Langue (HB2L Conseils) ;
- nature et objet : Travail en marketing et vente de livres ;
- modalités : 30 jours de travail au tarif journalier de 250$/jours ;
  D'où une charge de 6 303,18 € (soit 7 500$) sur l'exercice.

Contract Concultant (en date du 1er mars 2021) :

- personne concernée : Jacqueline Kergueno ;
- nature et objet : Travail sur le contenu éditorial livres enfants ;
- modalités : 25 jours de travail au tarif journalier de 250$/jours ;
  D'où une charge de 5 251,04 € (soit 6 250$) sur l'exercice.

Paris, le 25 mai 2022

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Claude CORNUOT

BILAN SIPAR 2021 - EN EUROS

ACTIF				PASSIF			
	2019	2020	2021		2019	2020	2021
ACTIF IMMOBILISE							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 063,60**	**548,13**	**201,05**	**FONDS ASSOCIATIFS**	**785 580,18**	**794 695,50**	**833 098,24**
Matériel de bureau	7 177,33	7 177,33	7 177,33	***FONDS PROPRES***			
- Amortissements	- 6 113,73	- 6 629,20	- 6 976,28	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 848,46	100 848,46	100 848,46
	1 063,60	**548,13**	**201,05**	Ecarts de réévaluation			
Matériel de transport	19 673,33	19 673,33	19 673,33	Réserves de fonctionnement	726 067,59	684 731,72	693 847,04
- Amortissements	- 19 673,33	- 19 673,33	- 19 673,33	Résultat de l'exercice (excédent)		9 115,32	38 402,74
	-	-	-	Résultat de l'exercice (déficit)	- 41 335,87		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**23 711,71**	**21 703,47**	**13 849,71**	***AUTRES FONDS ASSOCIATIFS***			
Prêts	12 297,49	11 021,92	9 773,97	Fonds associatif avec droit de reprise			
Cautions	11 414,22	10 681,55	4 075,74	Ecarts de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT				Subventions d'investissements sur			
STOCK DE LIVRES	**145 435,87**	**119 692,96**	**197 872,52**	biens non renouvelables			
				Provisions réglementées			
CREANCES	**81 394,89**	**41 763,55**	**55 544,80**	Droits de propriétaires			
Débiteurs divers	8 171,60	6 081,60	10 892,88				
Charges payées d'avance	-	-	-	**PROVISIONS**	**-**	**-**	**74 000,00**
Produits à recevoir	73 223,29	35 681,95	44 651,92	Provisions pour charges	-	-	74 000,00
				Provisions pour risques			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**537 124,84**	**542 184,66**	**885 934,62**				
Capitalisation Indosuez	325 051,34	325 051,34	328 464,00	**FONDS DEDIES**	**317 616,92**	**326 911,80**	**703 017,00**
				Sur subventions de fonctionnement	98 415,00	73 351,80	389 680,00
				Sur autres ressources	219 201,92	253 560,00	313 337,00
Société Générale comptes Livret	166 051,67	166 928,67	497 459,95				
ACLEDA Comptes bloqués PP	46 021,83	50 204,65	60 010,67				
				DETTES	**306 579,78**	**218 050,00**	**115 412,67**
DISPONIBILITES	**621 045,97**	**613 764,53**	**572 125,21**	Dettes fiscales et sociales	55 337,24	65 896,55	72 920,65
Banques	612 256,26	606 544,49	566 594,28	Autres dettes	51 242,54	31 153,45	42 492,02
Caisses	8 789,71	7 220,04	5 530,93	Produits constatés d'avance	200 000,00	121 000,00	-
TOTAL ACTIF	**1 409 776,88**	**1 339 657,30**	**1 725 527,91**	**TOTAL PASSIF**	**1 409 776,88**	**1 339 657,30**	**1 725 527,91**

Versailles, le 02 mars 2022

COMPTE D'EXPLOITATION 2021

Valeurs en euros

CHARGES	2021	PRODUITS	2021
CHARGES D'EXPLOITATION		**SUBVENTIONS**	
Frais de fonctionnement	7 849,06	Subvention VSI	1 307,40
Matériel et livres	204 358,13	Autres Subventions	913,83
Variation stock	-78 179,56	Mairie de Versailles	900,00
Location	54 952,42	Financements Union Européenne	0,00
Entretien réparation construction	55 098,15	Subvention Agence Francaise Dev.	530 191,00
Assurances	2 727,21	**Total I**	**533 312,23**
Autres services extérieurs	334 047,71		
Honoraires	5 621,27	**PARTENARIAT Total II**	**8 143,15**
Info-doc-publication-relations publiques	9 855,18		
Formation	5 487,61	**DONS**	
Déplacements missions et véhicules	92 626,75	Dons Privés	52 735,26
Poste téléphone internet	15 309,51	Dons autres (assocat. & mécènes)	665 880,05
Frais services bancaires	2 876,97	**Total III**	**718 615,31**
Salaires bruts Versailles	49 679,00		
Indemnités Cambodge + salaires locaux	430 569,00	**PRODUITS D'EXPLOITATION**	
Autres frais de personnel	23 252,84	Prestations accessoires France	1 846,56
Charges sociales	18 094,83	Prestations accessoires Cambodge	423 418,83
Aides accordées et divers	0,00	Prestations services	15 546,09
Dotation aux provisions pour engagements	74 000,00	Refacturation timbres, carburant…	0,00
Dotation aux amortissements	347,08	Report ress non utilis. année précéd.	312 566,80
Engagements à réaliser	688 672,00	**Total IV**	**753 378,28**
Total I	**1 997 245,16**	**PRODUITS FINANCIERS**	
CHARGES FINANCIERES		Produits financiers	4 190,00
Ecart de change	0,00		
Charges nettes sur cession v placements	0,00	Gains de change	17 641,12
Reprise sur dépréciation, provisions	0,00	**Total V**	**21 831,12**
Total II	**0,00**		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
Charges except sur opérat gestion	0,00	Produits exceptionnels	367,81
Total III	**0,00**	**Total VI**	**367,81**
TOTAL CHARGES	**1 997 245,16**	**Total ressources**	**2 035 647,90**
Résultat de l'exercice	38 402,74		0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole	44 000,00	Bénévolat	44 000,00

Annexe des comptes annuels 2021

Sipar
CAMBODGE

Description de l’objet social de l’entité

Description des activités ou missions sociales (nature et périmètre)

Description des moyens mis en œuvre

Faits caractéristiques d’importance significative intervenus pendant l’exercice

Résumé

L’exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Au bilan avant répartition de l’exercice clos le	**31-déc-21**
Dont le total est de	**1 725 527.91 €**
Fait apparaître un résultat positif de	**38 402.74 €**

Règles et méthodes comptables

1. Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 1er janvier 2020 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3. Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
   Concernant la valorisation et de dépréciation des stocks, on applique la règle introduite en 2016 (évaluation au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans).

4. Immobilisations Corporelles : Très peu de nos acquisitions sont immobilisées puisque, conformément à la législation, seuls sont immobilisés nos achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR. Toutes les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais.
   L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire.

5. Participations, valeurs Mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France.
   Les cotisations retraites au Cambodge ont fait l'objet d'un accord validé par le Conseil d'Administration. Le SIPAR verse à chaque salarié chaque année un mois de salaire sur un compte bloqué restant propriété du SIPAR jusqu'au départ du salarié. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.

7. Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) : Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.
   En ce qui concerne les salariés, la moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées s'élevait à 2.080 €.

8. Evènements extérieurs : L'exercice 2021 s'est déroulé dans un contexte très perturbé et incertain du fait de la crise liée au virus Covid-19. Il semble bien qu'il en sera de même pour l'exercice 2022. Mais, à ce stade, nous n'avons pas connaissance de circonstances nouvelles qui remettraient fondamentalement en cause nos programmes.

Par ailleurs, l'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

9. REPRISE DE LA COMPTABILITE DU CAMBODGE : La comptabilité du Cambodge est reprise en « centralisation », d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les classes 1 à 5 (comptes de bilan).
   Des ajustements sont faits, notamment dans les journaux Maybank, Versailles et OD. Ils concernent les écritures qui sont déjà passées en France, et celles dont le numéro de compte doit être modifié.

   Il faut chaque mois :
   - Ajuster les soldes de trésorerie PP au cours du mois et passer les écarts en différence de change
   - Passer une écriture pour ajuster les remboursements d'emprunt au taux du mois de l'emprunt
   - Ajuster le compte des charges payées en France pour les programmes Cambodge puisque la Comptabilité Cambodge est reprise au cours moyen mensuel, des écarts sont inévitables

   Les taux de change retenus chaque mois sont ceux de la Banque de France.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Détail du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2021

1. Variation des fonds propres

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	100 848,46	-	-	**100 848,46 €**
Réserves de fonctionnement	684 731,72	9 115,32		**693 847,04**

2. Détail des fonds dédiés

Projets	Fonds dédiés au 31/12/2020	Fonds reçus en 2021	Charges sur projets 2021	Fonds dédiés au 31/12/2021
Bibliobus	87 443	225 244	215 916	96 771
Bibliothèques	65 491	26 096	80 537	11 050
Jeunesse		68 782	0	68 782
Ecoles	14 345	56 175	0	70 520
Prisons	34 748	66 580	47 323	54 005
Usines	46 405	22 705	69 110	0
Edition	0	4 894	4 894	0
Projet World Bank	0	125 250	125 250	0
Programmes à préciser		9 250	0	9 250
AFECAP	5 128	1 100	4 956	1 272
Frais admin	0	59 804	59 804	0
TOTAL	**253 560**	**665 880**	**607 790**	**311 650**

3. Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Au 31/12/2021
Matériel de bureau	7 177,33		-	7 177,33
Matériel de transport	19 673,33		-	19 673,33
	26 850,66	-	-	26 850,66

AMORTISSEMENTS	au 31/12/20	Dotation 2021	Matériel cédé	au 31/12/2021
Matériel de bureau	6 629,20	347,08	-	6 976,28
Matériel de transport	19 673,33			19 673,33
	26 302,53	347,08	-	26 649,61

4. Prêts au personnel Cambodge 2021

	Dû au 31/12/2021 en $	Dû au 31/12/2021 en €
	11 070	9 773,97
Total	11 070	**9 773,97**

5. Cautions

DETAIL CAUTIONS	**Montant en devises $**	**Valeur en €**
Caution loyer Cambodge	$2 200,00	1 942,43 €
Caution loyer Versailles		2 133,31 €
Total des cautions		**4 075,74 €**

6. Valorisation du stock

Collection	Stock au 01/01/2021	Stock au 31/12/2021	Variation
I Would like to know (JVS)	21 462,23 €	30 567,75 €	9 105,52 €
I Would like to read (JVL)	12 950,17 €	17 030,02 €	4 079,85 €
Youth Literature (LJ)	9 551,20 €	13 564,28 €	4 013,08 €
I can read (JPL)	3 104,07 €	4 707,82 €	1 603,75 €
Discover (Animaux)	5 730,78 €	13 456,98 €	7 726,20 €
Imagiers (FP/LR/LL/IM)	22 823,48 €	29 039,41 €	6 215,93 €
First Story (AL)	11 817,90 €	30 041,71 €	18 223,81 €
Life skills (NF)	12 420,27 €	22 686,10 €	10 265,83 €
Khmer Literature	5 692,55 €	8 250,04 €	2 557,49 €
Hors séries	0,00 €	2 025,93 €	2 025,93 €
Job orientation	737,74 €	2 841,57 €	2 103,83 €
Montessori	6 958,89 €	6 415,41 €	-543,48 €
Comics series	6 443,68 €	17 245,50 €	10 801,82 €
Total	**119 692,96**	**197 872,52 €**	**78 179,56 €**

7. Effectifs

SALARIES VERSAILLES

	Période	Effectif	% horaire mensuel	Mois rémunérés	Total mois
Communication					
Drys Emmylou	année	1	49%	12	5,9
Siège					
Nizan Salomé	année	1	69%	12	8,2

SALARIES CAMBODGE

	Période	Effectif	Total mois
Salariés	année	57	**684**

8. Dettes et créances

	moins d'1 an	plus d'1 an	2 à 5 ans	plus 5 ans
CAUTIONS				
Caution loyer Versailles		2 133,31		
Caution loyer Cambodge		1 942,43		
		4 075,74		
Prêts au personnel	**9 773,97**			
AUTRES CREANCES	**55 544,80**			
	65 318,77	**4 075,74**		
DETTES				
Charges sociales	**72 920,65**			
Autres dettes	**42 492,02**			
Produits const d'avance	**-**			
	115 412,67			

9. Autres informations

DETAIL AUTRES CREANCES		
Charges constatées d'avance		-
Charges constatées d'avance PP		-
	Total Charges payées d'avance	**-**
Mith Samlanh		722,34
Mlop Tapang		67,92
Passerelles Numériques		7 478,37
Youth Star		2 624,25
Divers		
	Total Débiteurs divers	**10 892,88**
Intérêts a recevoir		4 170,28
Recettes livres PP		32 390,64
Remboursement billet avion		1 290,00
Dons à recevoir		6 801,00
	Total produits à recevoir	**44 651,92**
TOTAL CREANCES		**55 544,80**

DETAIL DES DETTES		
CHARGES SOCIALES		
URSSAF	4ème trimestre	2 674,72
Retraites	4ème trimestre	824,56
GARP	4ème trimestre	295,10
Formation professionnelle	Année	102,52
Prélèvement à la source	4ème trimestre	38,42
Mutuelle	4ème trimestre	-
	Sous total	**3 935,32**
Rémunérations dûes		2 450,00
Provision congés payés France		4 262,00
	Social France	10 647,32
Provision congés payés PP		-
Indemnités retraites PP		60 010,67
Taxe PP		2 262,66
	Social Cambodge	62 273,33
Total dettes sociales		**72 920,65**
AUTRES DETTES		
Débiteurs & Créditeurs Divers		11 055,23
Charges à payer FR		
Charges à payer PP		31 436,79
Autres dettes		**42 492,02**
		-
Produits constatés d'avance		-
Total Produits constatés d'avance		**-**
	Total	**115 412,67**

10. Autres informations

L'association n'a aucune obligation liée à des legs ou donations.